

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Udaf
Savoie

UNIS POUR LES FAMILLES

LE MOT DES PRESIDENTS

2019 : l'année de tous les défis pour les familles !

L'année ayant été riche en actualité, je vous propose un focus sur 4 défis :

1

Marquer les 20 ans du réseau d'écoute d'accompagnement et d'appui à la parentalité en Savoie, ou plus sommairement 20 ans de politique parentalité. Un objectif : Porter une manifestation d'envergure en binôme avec la Caisse d'allocations familiales permettant aux familles de (mieux) connaître les services aux familles sur ce salon organisé au phare sur le thème de Famille et numérique afin de les inciter à partager avec leurs enfants tout en les informant des services existants.
Bilan : Plus de 1500 visiteurs.



2

Assurer une transition de la gouvernance pour la continuité sereine de notre UDAF. 2019 était une année électorale.

Le départ du directeur général Didier Revillet en début d'année et l'arrivée au mois de mai d'Eric Théry a conduit le conseil d'administration à différer de quelques mois le changement de présidence afin d'assurer une passation des dossiers.

Cette transition s'est conduite dans un contexte financier inédit pour notre structure ; les résultats financiers 2018 n'ayant pas été à la hauteur, le bureau a alerté deux mois avant le dépôt des comptes les financeurs de cette situation inhabituelle et exceptionnelle, en présentant le plan d'action pour y remédier.

Le Plan Pluriannuel d'investissements a été finalisé et validé en mai 2019. Parallèlement, le conseil d'administration avait sollicité un audit financier de l'UNAF dont le retour s'est avéré très riche, confortant les orientations retenues par le conseil d'administration et aujourd'hui la situation est revenue à l'équilibre grâce à l'investissement de tous, salariés et administrateurs.

3

Déménager l'antenne d'Albertville : après plusieurs années entre 1er, 6ème et 9ème étages d'un immeuble dont un des propriétaires a voulu récupérer la jouissance de son bien, les équipes disposent aujourd'hui de locaux plus fonctionnels pour un accompagnement plus efficace des familles.

4

Porter la parole des familles

- à travers l'articulation de l'investissement des salariés et des bénévoles dans les groupes de travail du département visant à la construction du schéma unique des solidarités
- lors d'un atelier organisé par la députée Typhanie Degois autour des enjeux bioéthiques en février 2019.
- et toujours au sein des représentations exercées par salariés et bénévoles.

2020 : Nouvelle présidence : Jean-Michel Lassaunière succède à Mathilde Sonzogni



Le conseil d'administration m'a désigné pour présider la destinée de l'UDAF de Savoie en Janvier 2020,

Je tiens à saluer l'engagement de Mathilde Sonzogni pour l'association pendant de nombreuses années et lui souhaiter bonne chance pour ses projets. Je la remercie pour la confiance qu'elle m'a accordée au sein du conseil d'administration.

La crise sanitaire s'est imposée brutalement à la société. En urgence, il a fallu organiser la continuité des services, assurer la sécurité de chacun, répondre aux contraintes imposées pour organiser la vie associative.

Il faut maintenant se préparer à l'impact que cette crise, qui n'est pas terminée, aura sur les familles dans les mois qui viennent et notre capacité d'adaptabilité sera mise à l'épreuve. Il nous faudra (membres du CA, salariés) être vigilant et réactif devant toute situation qui viendrait interpellier le sens de notre action auprès des familles.

SOMMAIRE

LE MOT DES PRÉSIDENTS

PRÉSENTATION DE L'UDAF DE LA SAVOIE LES CHIFFRES CLÉS

AGIR POUR LES FAMILLES

Donner un avis aux pouvoirs publics

Représenter les familles

Promouvoir les associations familiales et faire vivre le réseau

Les actions prioritaires :

- L'observatoire
- La crèche à vocation d'insertion professionnelle
- L'action de prévention de la radicalisation

RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

POLE PARENTALITÉ

Médiation Familiale

Espaces Rencontres

Enquêtes sociales

Audition des Mineurs

Actions innovantes

POLE PROTECTION

Service Mandataire Judiciaire de la Protection des Majeurs

Service juridique

Service d'Information et de Soutien aux tuteurs familiaux

Service protection de l'enfance et de la famille

POLE ACCOMPAGNEMENT ET HABITAT

Mission Habitat

Service accompagnement et insertion

POLE RESSOURCES

Comptabilité - Gestion

Fonds de Solidarité Logement

Courrier, Gestion électronique des documents

Accueil du public

Ressources Humaines

Service projets et développement

Organigramme

RAPPORT D'ORIENTATION

p.6

p. 7

p. 8

p. 8

p.12

p.12

p.13

p.14

p.16

p.17

p.17

p.18

p.19

p.20

p.21

p.23

p.23

p.24

p.25

p.26

p.27

p.27

p.28

p.29

p.29

p.29

p.29

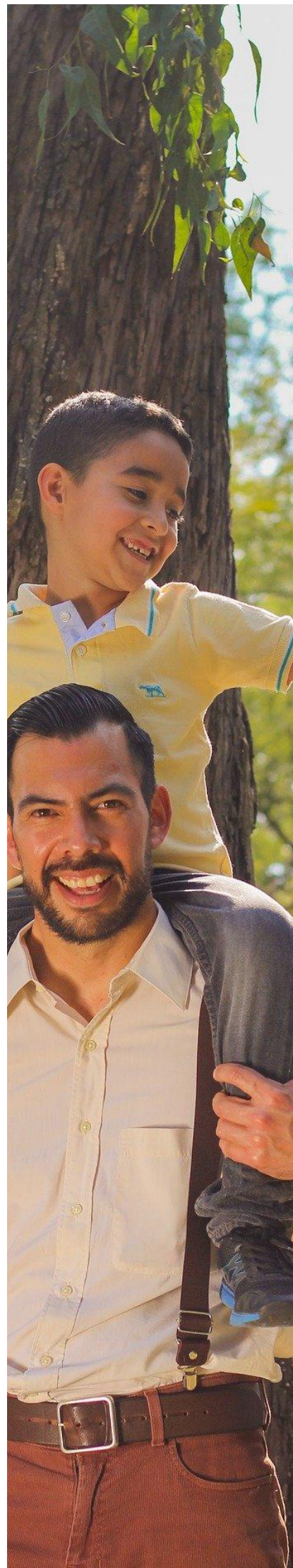
p.29

p.29

p.30

p.31

P.32



Présentation de l'Udaf de Savoie

QUI SOMMES-NOUS ?

INSTITUÉE PAR L'ORDONNANCE DU 3 MARS 1945, PUIS PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1975, L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE A DÉVELOPPÉ SON ACTIVITÉ AUTOUR DES QUATRE MISSIONS QUI LUI SONT CONFIÉES PAR LE LÉGISLATEUR :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge
- Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.



PRESIDENT : Jean-Michel LASSAUNIERE

DIRECTEUR : Eric THERY

LES SITES : un siège à CHAMBERY, une antenne à ALBERTVILLE et deux sites annexes

Les chiffres clés

- 224 mesures d'accompagnement social lié au logement
- 156 mesures d'accompagnement et insertion
- 9 mesures d'accompagnement judiciaire
- 88 mesures de protection de l'enfance et de la famille
- Début du service conseil Budget
- 1600 mesures de protection des majeurs
- 132 mesures spécifiques de protection (service juridique)
- 84 interventions "conseil tuteur"
- 141 enfants suivis
soit 229 entretiens et 723 rencontres
- 726 entretiens en Médiation Familiale
- 28 enquêtes sociales
- 77 auditions de mineurs

80 Représentants
dans les CCAS/CIAS
et autres instances

4673
familles
adhérentes

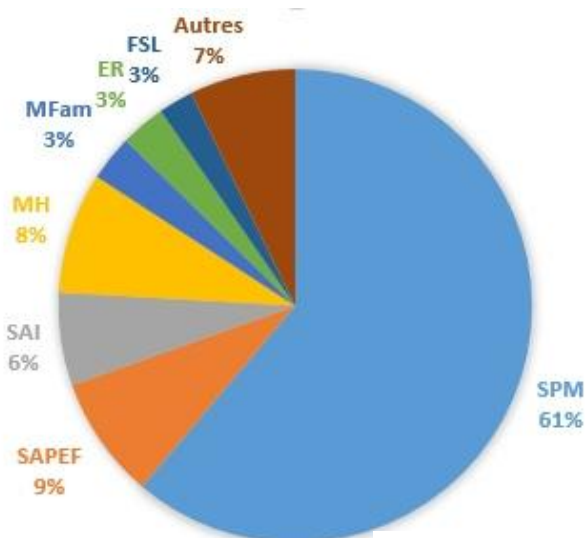
60
associations
familiales

122 salariés

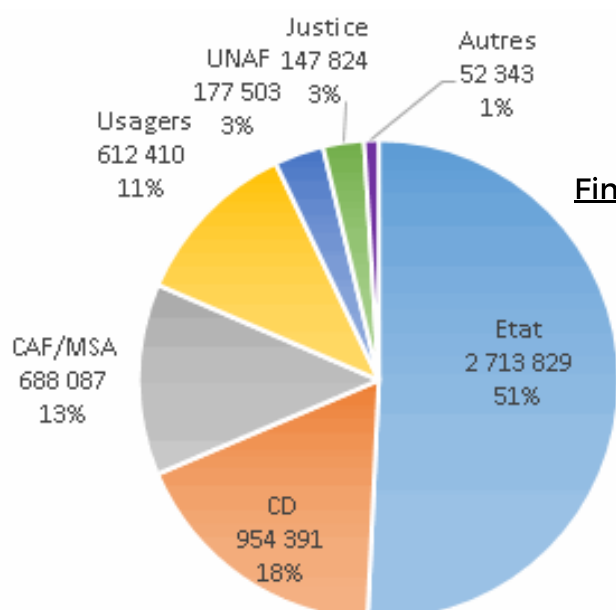
17
administrateurs

Budget et Financement

Budget 2019



Financement 2019



LEXIQUE

FSL : fonds de solidarité logement
ER : espaces rencontres
MFam : médiation familiale
MH : mission habitat
SAI : service accompagnement et insertion
SAPEF : service accompagnement et protection de l'enfance et de la famille
SPM : service de la protection des majeurs
CAF: Caisse Allocations Familiales
MSA: Mutualité Sociale et Agricole
CD : Conseil Départemental

"Celui qui déplace la montagne,
c'est celui qui commence
à enlever les petites pierres"
Confucius





Agir pour les familles



Donner notre avis aux pouvoirs publics

Représenter les familles

Le travail des commissions

Faire vivre le réseau

Actions prioritaires

Donner notre avis aux pouvoirs publics

L'UDAF Savoie est une association aux missions inscrites dans le code de l'Action Sociale et des Familles.

L'UDAF 73 est aujourd'hui la seule représentation officielle de l'ensemble des familles françaises et étrangères qui vivent dans le département, auprès des pouvoirs publics.

Elle a pour but de structurer le dialogue entre les familles représentées par diverses associations et les pouvoirs publics, afin que celles-ci puissent faire valoir leurs droits et participer à la construction des politiques familiales au niveau départemental, régional et national.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2019

ALLEZINA Damien - Trésorier Adjoint
De BOISRIOU Hugues - Vice-Président
BONFANTI Dominique - Secrétaire
DESSERS Didier - Administrateur
GAILLARD David - Administrateur
GAUTRON Frédérique - Administrateur
LASSAUNIERE Jean-Michel Administrateur
LOTT Eugène - Administrateur
MONTET Thérèse - Administrateur
ORSO Annick - Administrateur
RAZAFINDRANARY Jean-Marc -
Administrateur
REVERSAT Josiane - Trésorière
ROCHAS Pierre - Administrateur
SONZOGNI Mathilde - Présidente
SOUBIES Marie-José - Secrétaire adjointe
TARAJEAT Lucie - Vice-Présidente
VERNET Charles - Secrétaire

Jean-Michel LASSAUNIERE est élu
Président le 20 janvier 2020

Focus

Le rôle des administrateurs de l'UDAF est essentiel pour faire le lien. Ils sont en contact avec les familles, fédèrent les associations familiales, identifient leurs besoins et les répercutent à l'UDAF, l'UNAF puis aux pouvoirs publics.

Les administrateurs délèguent sur certains dossiers le pouvoir au Directeur Général notamment pour la gestion du personnel et le fonctionnement des services.

Les Conseils d'administrations :

25/02/2019

08/04/2019

03/06/2019

18/06/2019

14/10/2019

16/12/2019

Les bureaux :

15/01/2019

19/03/2019

14/05/2019

01/07/2019

10/09/2019

12/11/2019

Quelques décisions et suivis 2019 au CA

Validation du Changement de directeur général

Demande d'un audit financier à L'UNAF

Audit externe RH

Modification l'organigramme UDAF

Travaux et déménagement de l'antenne d'Albertville

Validation du Plan Pluriannuel d'Investissement

Réponse à l'appel à projet « point conseil budget »

Validation du Plan de communication



Représenter les familles

Les représentants sont chargés de représenter les intérêts généraux de l'ensemble des familles et non du mouvement associatif dont ils sont issus. Ils apportent la vision du fait familial et témoignent des réalités quotidiennes des familles dans leurs diversités, tant pour la résolution de cas individuels que pour l'émergence d'idées et de propositions d'action pour les familles.

Ainsi, l'UDAF siège dans les instances départementales et locales qui traitent des questions familiales à savoir l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Bailleurs sociaux, les CCAS/CIAS, les hôpitaux ... et participe à l'élaboration des schémas départementaux.

L'UDAF a vocation à être présente dans chacun des CCAS/CIAS du département en tant que représentante des associations familiales. Dans les CCAS, les représentants familiaux, aux côtés des élus et des représentants associatifs, animent en effet une action générale de prévention et de développement social dans les communes, apportant ainsi des réponses concrètes aux attentes des familles. Actuellement, les regroupements de certaines communes entraînent des fusions de CCAS dans les nouvelles communes. Le phénomène des CIAS prend de l'ampleur ; désormais les CCAS ne sont plus une obligation dans les communes de moins de 1500 habitants.



Promouvoir le réseau des associations familiales

Le saviez vous ?

Une formation par l'association ENQUÊTE a eu lieu en janvier 2019 dans les locaux de l'UDAF pour apporter aux professionnels un cadre théorique et des outils pour animer des ateliers sur les faits religieux et la Laïcité avec les enfants à partir du jeu.

Étaient présents des coordonnateurs de groupe scolaire, des Présidents d'association familiale et des animateurs.

Cette formation ayant eu beaucoup de succès, il est prévu de la reprogrammer afin de toucher les centres socioculturels et l'ensemble des territoires de Savoie.

Il sera développé une formation spécifique pour l'Education Nationale.



Le travail des commissions

La commission de contrôle

Si son nom a pu parfois "heurter" certains adhérents, cette commission est importante car elle fait un lien administratif et statistique entre les associations et l'UDAF. Elle permet, lors des rendez-vous, d'échanger sur les difficultés des associations, les améliorations des liens à développer entre UDAF et adhérents.

Les missions de la commission :

Vérifier les procédures de fonctionnement de l'UDAF, les procédures d'adhésion des associations familiales, vérifier des listes électorales des associations et examiner les demandes d'adhésion.

Elle s'est réunie 2 fois et a organisé 9 visites d'associations adhérentes en 2019



La médaille de la famille

La Médaille honore les parents de plus de 4 enfants, rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la nation.

Les missions : Examiner les candidatures à la médaille de la famille concernant les mères ou pères de famille du département et donner un avis avant de transmettre au Préfet.

La remise des médailles est organisée par les mairies.

7 dossiers de candidatures à la médaille de la famille ont été présentés en 2019 à la commission interne de la Médaille qui s'est tenue le 28 mars.

La commission santé

Elle s'est concentrée sur l'enquête "démocratie sanitaire" visant à associer l'ensemble des acteurs du système de santé d'un territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Dans ce cadre, l'objectif a été d'aller à la rencontre des habitants du département de la Savoie pour recueillir leur perception de l'accès aux soins, et ce plus particulièrement dans les zones éloignées d'un centre hospitalier, et dans les zones de montagne, puis rédiger un rapport à destination des commissions de santé et remonter à l'Agence Régionale de la Santé.

Les résultats seront communiqués sur l'année 2020.



La commission Education et Parentalité

Cette année 2019 a permis l'organisation d'un salon départemental de la parentalité au sein du Réseau d'Ecoute, d'appui d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) avec les partenaires CAF, MSA, UDAF73, Conseil Départemental, Grand Chambéry, Ville de Chambéry, CREFE,....

En effet, l'UDAF a participé activement au sein du comité technique de pilotage du projet pour organiser un salon en novembre 2019 sur le thème « être parent à l'ère du numérique » qui a touché plus de 1500 familles. Les acteurs du REAAP étaient présents et cela a permis aux parents de trouver des réponses ou des indications sur les sujets qui touchent la parentalité. L'UDAF a participé comme organisateur et a tenu deux stands, l'un d'information sur la Médiation Familiale, l'autre sur l'animation de jeux avec les familles sur le thème de la laïcité et les faits religieux.

Les différents stands proposaient les thèmes : animations parents-enfants, immersion numérique et jeux vidéo, espace d'information sur les services parentalité disponibles en Savoie.

Outre les différents exposants, plusieurs interventions ont eu lieu dont celle de Stéphane Clerget, pédopsychiatre et conférencier qui a été invité pour parler de la nécessité d'accompagner les enfants petits et grands dans l'usage des écrans et des réseaux sociaux.



Faire vivre le réseau



L'AG de l'UNAF, qui a eu lieu en juin 2019 à Reims a été l'occasion d'évoquer l'actualité de la politique familiale et les orientations générales en matière d'aide aux familles (services, ...).

Les thèmes abordés notamment étaient la stratégie de lutte contre la pauvreté, le soutien à la parentalité, l'accueil de la Petite Enfance, la conciliation vie familiale-vie professionnelle, la protection de l'enfance, la réforme de la protection des majeurs, la bioéthique, la réforme des retraites, la convention d'Objectifs et de gestion entre l'ETAT et la CNAF,...

Les réunions techniques et thématiques qui ont habituellement lieu tout au long de l'année entre les UDAFS, l'URAF et l'UNAF, permettent, comme chaque année, un échange des pratiques, un développement de notre savoir-faire. C'est aussi le cas avec le réseau RESUS qui regroupe les UDAF possédant le même logiciel métier ELIPS.



Nous notons au cours de l'année 2019 l'organisation de réunions en Région sur le développement associatif animé par l'UNAF, sur la communication, sur la RGPD... mais aussi des réunions nationales sur la Petite Enfance



Grâce à l'élaboration en 2019 du plan de communication, l'UDAF 73 souhaite renforcer sa communication auprès de son réseau et de ses partenaires. La lettre WEB a été relancée et le site internet remis à jour. Mais l'objectif est plus ambitieux et à travers les réseaux sociaux, la multiplication des échanges partenariaux, les médias et les manifestations, l'avenir doit intégrer la communication dans ses actions en faveur des familles.

La communication a toute son importance dans le cadre de la stratégie de développement du réseau associatif et le développement des services qui s'adressent directement aux familles sans l'obligation de prescripteurs (tribunal ou département).

L'UDAF Savoie invite les familles aux différentes rencontres de l'Action Familiale (Formation en janvier 2019, commissions de travail _plusieurs dates tout au long de 2019, journée des adhérents en novembre 2019, salon de la parentalité en novembre 2019...).

Les rencontres avec les partenaires institutionnels et autres associations sont régulières (Participation au Village d'information prévention santé les 14 et 15 juin 2019 à Chambéry organisé par la CPAM, Participation au Forum des associations de Chambéry en septembre 2019, réunions de travail...)

ADOPTION D'UN PLAN DE COMMUNICATION

Améliorer la visibilité de l'UDAF73
Renforcer sa légitimité
Témoigner du professionnalisme de l'UDAF
Développer son image
Fédérer les employés des services, les administrateurs et les associations.

Actions prioritaires



L'observatoire

Conduit en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Observatoire de la Famille a publié, en 2019, les résultats d'une étude dédiée aux « Vacances et loisirs en famille ». Ces temps structurants pour la famille, permettant de consolider les liens familiaux et créer des souvenirs, sont soumis à d'importantes inégalités, liées aux moyens financiers. Le budget loisirs est le premier impacté par l'augmentation du coût de la vie.

Des programmes d'aides existent pour soutenir les familles rencontrant le plus de difficultés. Cependant, il s'avère que nombre d'entre elles manquent de connaissance ou de lisibilité pour en bénéficier.

L'année 2019 a été marquée par le lancement d'une enquête sur la thématique « Handicaps, troubles, maladies chroniques & parentalité » dont l'objectif est de mesurer les répercussions sur la vie de famille en lien avec les besoins spécifiques des ces enfants (scolarisation, démarches administratives, rendez-vous pour les soins, les examens...) mais aussi évaluer les besoins de répit des familles.



L'UDAF de la Savoie a également participé à l'enquête du réseau national des Observatoires des Familles, piloté par l'UNAF, sur le rôle des grands-parents dans la vie familiale afin de faire ressortir l'étendue des solidarités familiales, les attentes et les obstacles que rencontrent les familles pour construire ces liens intergénérationnels.

Les partenariats d'appui technique et méthodologique à d'autres UDAF pour la mise en œuvre de leur observatoire se sont poursuivis avec l'UDAF de l'Isère, l'UDAF du Gard, auxquelles se sont rajoutées, en 2019, l'UDAF des Côtes d'Armor et l'UDAF de Normandie.

De même, les ressources de l'Observatoire de la Famille ont été mises à profit de plusieurs projets internes : les différents rapports d'activité du pôle accompagnement et habitat ainsi qu'une enquête d'évaluation des effets du processus de médiation familiale.



L'Observatoire de la Famille de la Savoie adhère à la Plateforme de l'Observation Sanitaire et Sociale Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'URAF Auvergne-Rhône-Alpes, dédiée à la mise en commun et à l'échange sur la base d'une démarche participative des travaux des différents acteurs de l'observation sociale de la région.

La crèche AVIP

Le projet de multi-accueil se concrétise.

Pour rappel, il s'agit d'un multi-accueil Petite Enfance A Vocation d'Insertion Professionnelle (pour des enfants de moins de 4 ans) ouvert avec une amplitude de 12 heures. 15 places seront réservées aux entreprises, 5 places aux habitants de proximité, 10 places au dispositif AVIP pour faciliter l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en particulier des femmes mono-parents, sur le secteur du Bassin Chambérien en s'appuyant sur une coopération des acteurs petite enfance / accompagnement social / insertion professionnelle.

Les plans, le financement, l'organisation, les documents obligatoires, sont finalisés. Le partenariat se concrétise et le chantier de construction démarre. Malheureusement, celui-ci s'est arrêté au cours du mois de décembre suite à la défaillance d'une entreprise de gros oeuvre.

Du fait de l'achat en VEFA, c'est au maître d'ouvrage Cristal Habitat qu'il appartient d'agir. C'est ce qu'il fait en lien avec les expert et les assurances. Le projet reste dans tous les cas d'actualité.



La bonne nouvelle est que lors la conférence régionale des acteurs en janvier 2020, la secrétaire d'Etat Christelle DUBOS a mentionné la crèche AVIP comme étant un dispositif prometteur qui entre complètement dans la stratégie de lutte contre la pauvreté avec des financements en soutien de l'ETAT.

Soyons patients et restons optimistes...



Action de prévention de la radicalisation

Sous l'égide du préfet de la Savoie et en lien avec les différents services de la préfecture, l'UDAF de la Savoie développe plusieurs actions dans le cadre d'un financement du fond d'intervention et de prévention de la délinquance.

- Animation avec les services de l'état des cellules départementales de prévention et d'accompagnement des familles (CPRAF), préparation des réunions, suivis et comptes rendus. Dix réunions ont eu lieu en 2019 ainsi que des groupes d'appui qui y sont rattachés et qui ont lieu dans différents points d'accueil du département.
- Appui et accompagnement des professionnels en amont ou au moment des signalements
- Action de formation auprès des professionnels socio éducatifs en collaboration, pour l'année 2019, avec les renseignements territoriaux
- Prises en charge individuelles de familles et de personnes en voie de radicalisation, orientées par la cellule départementale
- Accompagnement psychologique



En 2019, deux psychologues à temps partiels ont assurés ces actions, en liens avec de très nombreux partenaires.

Parallèlement aux missions demandées par la Préfecture, l'UDAF de la Savoie développe, auprès de son réseau familial, une formation dans le cadre de la laïcité et des faits religieux.

Le financement est assuré par le Fonds Spécial de l'UDAF de la Savoie, action inscrite dans la convention d'objectifs 2017/2020 et par une subvention de l'Etat via la DDCSPP.

Cette formation est programmée auprès de la Mission Locale Jeunes fin mars 2020.



Les acteurs principaux de la cellule départementale et des groupes d'appui sont les représentants de l'État en tant que porteur de l'action, les collectivités territoriales concernées, une représentation de la Justice, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Éducation Nationale, les services sociaux du département de la Savoie, la Prévention Spécialisée, la Mission Locale Jeunes, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et une représentation de l'Agence Régionale de Santé. D'autres acteurs sont invités en tant que de besoin ; exemples : les bailleurs sociaux, l'association La Sasson qui gère les CHRS.

" Un homme n'est jamais aussi grand que lorsqu'il
est à genoux pour aider un enfant"
Pythagore





Répondre aux besoins de la Famille



**Présentation des services
de l'Udaf de Savoie**

Médiation familiale

Finalités et objectifs de la mesure :

Favoriser la reconstruction d'un lien familial fragilisé par des situations de conflit, entre parents, entre parents et grands parents, entre parents et adolescents, entre parents et enfants majeurs.

Permettre aux personnes de prendre par elles-mêmes les décisions qui les concernent ou qui concernent leurs enfants.

Cadre d'action :

La Médiation Familiale est un outil au service des familles. Elle vise, dans un cadre judiciaire ou conventionnel (à partir d'une demande spontanée des personnes sans l'intervention du Juge Aux Affaires Familiales) à **favoriser la reconstruction d'un lien familial ou à le préserver.**

Références Réglementaires :

La médiation familiale a été intégrée dans le code civil par la loi de 2002 relative à l'autorité parentale (article 373-2-10) puis la loi de 2004 portant réforme du divorce. (article 255 du code civil).

Type de mesure :

Judiciaire et conventionnelle

Financeurs :

CAF, Conseil Départemental, MSA, Ministère de la Justice et usagers

Public concerné :

Familles en situation de conflit, de rupture, de séparation.

Lieu d'intervention :

Locaux de l'UDAF de Chambéry et d'Albertville
Sites délocalisés : Aix-les-Bains, Saint Jean de Maurienne, Moutiers, Bourg saint Maurice, Beaufort.

Les partenaires :

Les médiateurs familiaux proposent des informations collectives pour les professionnels sur tout le département (gendarmerie, CCAS, CPAS, délégations territoriales, EHPAD, Maison d'Enfants à Caractère Social..)



"des liens à préserver"

- 114 mesures
- 305 séances de médiation
- 340 entretiens d'information
- 47 Permanences dans les Maisons de la Justice et du Droit et des TJ de la Savoie
- Participation à 7 réunions d'informations sur le thème de « Etre Parents après la séparation »



Médiateurs familiaux
Secrétaire

Encadrement : responsable de pôle

Et pour demain.....

En 2020, l'UDAF de la Savoie élargit son champ d'intervention en expérimentant, en lien avec l'UNAF, de nouvelles formes de médiations en direction des aidants.

Un poste à mi-temps réparti sur 2 professionnels sera financé pour développer ces nouvelles formes de médiation, en lien avec le service de l'ISTF de l'UDAF.



Espaces Rencontres

Finalités et objectifs de la mesure :

Préserver les relations parents-enfants : aider au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents, dans un lieu contenant et sécurisant.

Arriver à ce que la confiance et le dialogue soient restaurés pour que les parents deviennent aptes à organiser seuls, de façon pérenne, l'organisation des droits de visites.

Cadre d'action :

"Maintien de la relation, la prise ou la reprise de contacts entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions »

Ces rencontres sont organisées au sein d'un lieu neutre et pour une période définie. L'Espace Rencontre devient alors un espace dans lequel l'histoire de l'enfant, sa place et son vécu peuvent être reconnus et mis en lien.

Références Réglementaires :

Art 9 de la Convention internationale des droits de l'enfant
Loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance, articles 373-2-1 et 373-2-9 du code civil.

Type de mesure :

Judiciaire (JAF) ou protocole d'accord entre les parties

Financeurs :

Ministère de la Justice, CAF, MSA, participation usagers

Public concerné :

Toute personne titulaire d'un droit de visite.

Lieu d'intervention :

Albertville, ouverture les quatre premiers samedis du mois

Chambéry, ouverture les quatre premiers samedis du mois, les mercredis après-midi.

Les partenaires :

Juges aux affaires familiales, services œuvrant dans le champ médico/social

Liens avec les groupements nationaux de l'UNAF, FFER, FENAMEF



Psychologue
Intervenante sociale
Médiateurs
Secrétaire
Encadrement : responsable de pôle



Nombre de mesures suivies en 2019 :

141 enfants ont pu renouer un lien avec leur père, leur mère, leurs grands-parents.

723 rencontres effectives (541 visites et 182 passages de bras)

229 entretiens réalisés

Journée de formation autour du travail partenarial en ER, échanges de pratiques avec d'autres ER

Intervention sur la semaine de la parentalité à l'IREIS de la Ravoire

Accueil d'une auditrice de justice

Participation au Colloque sur les ER à un niveau Européen à Bruxelles

Intervention de la psychologue sur une conférence sur le thème des Violences Conjugales

Et pour demain.....

Mise en œuvre d'une enquête de satisfaction

Réflexion autour de projets de développement du service (groupe de parole d'enfants victimes de violences intrafamiliales, accompagnement du lien enfants/parent incarcéré..)

Développement des interventions sur des conférences liées au thème des violences intrafamiliales

Renforcement des liens du service avec les JAF

Enquêtes sociales

Finalités et objectifs de la mesure :

Recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Evaluer une situation familiale et apporter un éclairage précis, des éléments d'aide à la décision du magistrat.

Cadre d'action :

Dans les procédures de divorces ou de séparations, le Juge aux Affaires Familiales peut ordonner, à la demande des parents ou sans leur accord, une enquête sociale.

Cette mesure permet d'évaluer les conditions d'accueil des enfants et la réalité de leur situation au regard des mesures que les parents souhaitent mettre en place.

Références Réglementaires :

Article L373-2-12 du Code civil

Les enquêtes sont conduites par des travailleurs sociaux qualifiés et dans le respect de l'arrêté du 13 janvier 2011.I.

Type de mesure :

Mesure Judiciaire

Financeurs :

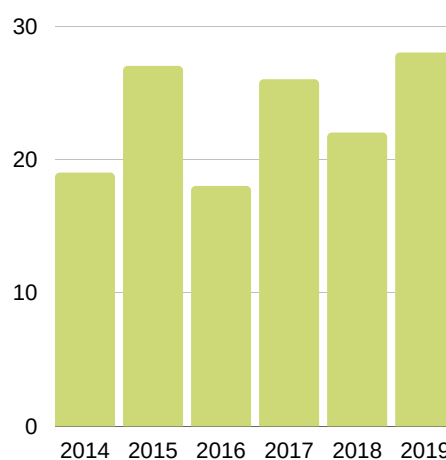
Ministère de la Justice

Public concerné :

Parents et enfants dans le cadre d'une procédure de divorce ou de séparation..

Lieu d'intervention :

L'ensemble du département de la Savoie et départements limitrophes



Evolution du nombre de mesures en 2019



Intervenante sociale

Secrétaire

Encadrement : responsable de pôle



Et pour demain.....

Maintenir l'activité de ce service tout en réfléchissant à une organisation permettant à la professionnelle engagée sur cette mission à mi-temps, de trouver un équilibre avec ses autres missions au sein de l'UDAF

Audition de mineurs

Finalités et objectifs de la mesure :

Permettre au juge d'obtenir des éléments sur le sentiment du mineur en ce qui concerne la rupture, le comportement de ses parents entre eux et à son égard, la vie quotidienne dans la famille, afin de l'aider à prendre sa décision.

Cadre d'action :

L'UDAF de la Savoie a repris cette activité en novembre 2017 et met à la disposition des magistrats, des professionnels formés au recueil de la parole de l'enfant.

Références Réglementaires :

La Convention internationale des droits de l'enfant a consacré le droit de l'enfant capable de discernement de prendre part aux décisions qui le concernent et la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative le concernant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié. (art 12)

Ce droit a trouvé écho dans la législation française avec la Loi du 5 mars 2007, (article 388-1 du Code Civil modifié par le décret du 20 mai 2009)

Type de mesure :

Mesure judiciaire

Financeurs :

Ministère de la Justice

Public concerné :

Mineur capable de discernement entendu dans le cadre d'une procédure de divorce ou de séparation ou dans une mesure d'adoption..

Lieu d'intervention :

Tous les mercredis matin, 3 créneaux d'une heure, en alternance sur le site de l'UDAF de Chambéry et sur le site d'Albertville, au sein des locaux des Espaces Rencontres.



En 2019, le service a été mandaté :

- Par le tribunal de justice de Chambéry pour 60 auditions et en a réalisé 59. (absence de l'enfant)
- Par le tribunal judiciaire d'Albertville pour 18 auditions.

Soit un total de 77 auditions réalisées

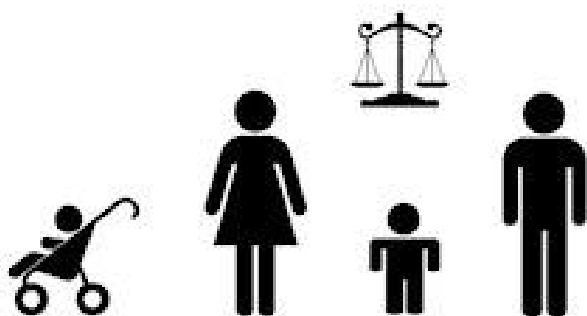


Psychologue

Intervenante sociale

Secrétaire

Encadrement : responsable de pôle



Et pour demain.....

Maintenir l'activité sur Chambéry
Augmenter l'activité sur Albertville

Actions innovantes : "La marmite des mots"

Finalités et objectifs de la mesure :

Proposer un espace de parole à des enfants confrontés à la séparation de leur parent ayant pour objectifs de :

Pour les enfants :

Comprendre et exprimer leurs émotions
Chercher et trouver ensemble leurs propres solutions
Favoriser un nouveau dialogue avec leurs parents

Pour les parents :

Rompre le sentiment d'isolement de parent séparé
Prendre conscience de la problématique de l'enfant dans la séparation et le distinguer du vécu des adultes

Cadre d'action :

Le groupe d'expression « La marmite des Mots », organisé par l'UDAF, avec le soutien du REAAP et de l'UNAF, propose un lieu où l'enfant peut exprimer ses expériences, ses émotions, et partager avec ses pairs

Financeurs :

REAAP, UNAF (convention d'objectifs)
Ce projet s'ancre dans la stratégie nationale de soutien à la Parentalité 2018-2022 « Dessine-moi un parent » portée par la DGCS.

Public concerné :

Enfants âgés entre 7 et 11 ans dont les parents sont séparés.

Lieu d'intervention :

Udaf de Savoie

Les partenaires :

L'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'enfance (établissements scolaires, centres sociaux, services de protection de l'enfance, du soin..)

Les professionnels menant l'action :

La psychologue du pôle parentalité
Une professionnelle de l'UDAF



Session de mars/avril 2019.

Annulée faute de participants

Session automne 2019 / 5 séances

Cette action innovante répond à un besoin non pourvu sur le territoire de la Savoie. Nous pensons qu'il reste un outil très pertinent à la fois dans l'accompagnement des enfants vivant la séparation de leurs parents, mais aussi dans la prise de conscience et l'accompagnement des parents « à voir et à faire autrement » afin de protéger les enfants du conflit.

Après plusieurs groupes annulés faute de participants, cette action semble aujourd'hui être repérée par les parents et les partenaires.

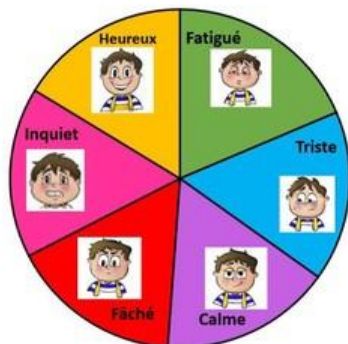
Tout le travail de communication entrepris donne aujourd'hui des résultats.



Psychologue

Chargée de mission

Encadrement : responsable de pôle



La roue des émotions utilisée avec les enfants

Et pour demain.....

Deux sessions sur l'année 2020, en avril et en novembre.

Cinq enfants sont d'ores et déjà inscrits sur la première session.

Actions innovantes : "Groupe de parole en maison d'arrêt"

Finalités et objectifs de la mesure :

Proposer un espace de parole neutre et confidentiel pour échanger autour de la parentalité.

Permettre aux détenus de faire vivre leurs droits et devoirs de pères.

Maintenir des liens père/enfant(s) malgré l'incarcération : « comment être parent à distance ? »

Penser et préparer la réinsertion en sortie d'incarcération.

Cadre d'action :

Le groupe de parole de pères détenus est une action relevant d'un partenariat entre le Ministère de la Justice (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie), l'Association de Soutien et de Développement des Actions Socio-culturelles et Sportives et l'UDAF.

Il s'inscrit dans l'objectif de la prévention de la récidive en permettant le maintien des liens familiaux et une réflexion autour de la parentalité des pères incarcérés.

Type de mesure :

Mise en place de groupes de parole autour de la parentalité auprès de pères détenus à la Maison d'Arrêt de Chambéry.

Financeurs et partenaires :

Convention tripartite entre le SPIP (Ministère de la Justice), l'ASDASS et l'UDAF73

Public concerné :

Pères détenus volontaires



Une session réalisée en mai 2019.

25 heures d'interventions auprès du public
5 pères ont bénéficié de l'action

L'étroite collaboration avec le SPIP, le travail partenarial de qualité mené avec les différents professionnels et l'intérêt porté par les participants ont conduit à une reconduction de l'action pour 2020.



Psychologue

Intervanante sociale

Encadrement : responsable de pôle

« pères sous écrous...libres d'être pères »



Et pour demain.....

Pérenniser cette action et l'inscrire dans une continuité d'accompagnement.

Service de la Protection des Majeurs (SPM)

Cadre d'action :

Le SPM exerce les mesures de protection

Finalité et objectif des mesures

En raison, soit de leur état physique, soit de leur état mental, certains majeurs font l'objet d'un régime de protection. Les régimes qui peuvent leur être appliqués correspondent chacun à une adaptation qui tient compte de la variété des situations dans laquelle un majeur protégé peut se trouver. L'exercice d'une mesure de protection s'opère sur les plans administratif, budgétaire, juridique, patrimonial et social.

Les professionnels de terrain s'attachent à associer la personne à toutes les décisions dans la mesure où son état le permet.

Des mesures adaptées

3 grands types de mesures judiciaires

*la sauvegarde de justice avec mandat spécial : la personne conserve l'exercice de ses droits sauf pour les actes pour lesquels un mandataire spécial a été nommé. Il s'agit d'une protection temporaire.

*la curatelle : la personne est assistée pour tous les actes importants. La durée est en principe limitée à 5 ans. La curatelle connaît plusieurs degrés en fonction de la capacité de la personne protégée

*La tutelle : la personne est représentée par son tuteur, qui doit être autorisé par le Juge des Tutelles pour les actes les plus importants. Comme la curatelle, la durée est en principe limitée à 5 ans.

Références réglementaires :

Loi du 5 mars 2007, La loi 2019-222 du 23 mars 2019

Financeurs et partenaires :

Participation du Majeur protégé, DCSPP (Etat)
Le Conseil Départemental, les établissements de soins et d'hébergement, et plus généralement toutes structures intervenant dans le champs de l'action sociale et médicosociale.

Lieu d'intervention :

Sur tout le département de la Savoie



Mandataires judiciaires
Responsables d'unité
Secrétaires
Encadrement : chef de service

Nous constatons une activité décroissante progressive qui se justifie par un nombre important de décès, transferts ou main levée.

La moyenne des mesures est 1628.

Nouvelles mesures : 158,

Nombre de Sorties : 210

sur un total de 1600 mesures,

- Les curatelles : 67%
- Les mesures de tutelle : 29%.

L'entrée en vigueur immédiate de plusieurs dispositions portant réforme de la justice en date du 23 mars 2019

Poursuite des formations/informations collectives avec nos partenaires,

Création d'un groupe de travail sur le thème de la violence externe

Début de l'évaluation interne



Et pour demain.....

L'année 2020 sera celle de la continuité et de l'amélioration de nos pratiques afin de répondre à davantage d'attentes de nos prescripteurs, nos partenaires et surtout dans l'intérêt des personnes pour lesquelles nous sommes mandatés.

Une réflexion est menée pour la mise en place d'un conseil des bénéficiaires.

Pôle juridique

Cadre d'action :

L'essentiel de l'activité du service juridique est une mission d'appui et de soutien sur les points juridiques rencontrés par les mandataires dans l'exercice des mesures de protection, par le biais d'une expertise juridique.

Mais le service juridique exerce des mesures propres.

Types de mesures

Les administrations ad hoc mineurs pénales et civiles qui consistent à représenter un mineur dans le cadre d'une procédure déterminée, lorsque les tuteurs légaux sont dans l'impossibilité de le faire ou lorsque les intérêts du mineur sont contraires à ceux de ses représentants légaux.

Les administrations ad hoc mineurs non accompagnés qui concernent les mineurs entrés en France sans représentant légal et trouvent leur fondement dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers.

Les administrations ad hoc majeurs qui consistent à intervenir comme représentant provisoire qui se substitue aux représentants pour assister ou représenter le majeur vulnérable dans une procédure en cours ou à l'occasion d'un acte précis.

Les mesures de Tutelles mineurs aux biens sont prises lorsque que pour diverses raisons (décès, condamnation par exemple) l'autorité parentale ne peut plus s'exercer. Nous intervenons pour la gestion des biens du mineur jusqu'à sa majorité.

Financeurs et partenaires :

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la justice, le Département, les usagers

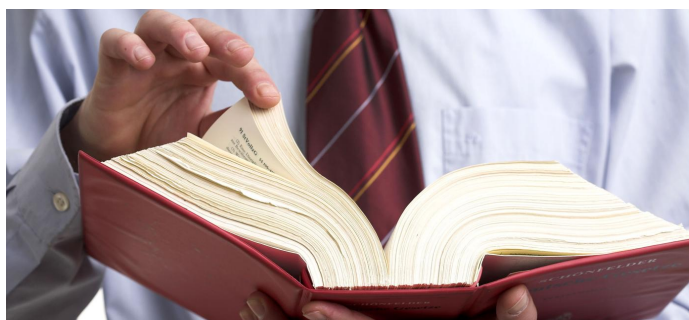


Mineurs Non Accompagnés : 4
Majeurs ad hoc civil : 21
Mineurs ad hoc civil : 31
Mineurs ad hoc pénal : 61
Tutelles Mineurs aux Biens : 15
Successions : 104

Démarrage de l'activité de subrogé tuteur/curateur prévue par l'ordonnance du 23 mars 2019 : l'UDAF peut être nommée subrogée tuteur ou curateur dans une mesure de protection exercée par un membre de la famille du majeur protégé



Conseillers juridiques
Responsable juridique
Secrétaires
Encadrement : chef de service



Et pour demain.....

Notre objectif est de former nos juristes à la gestion patrimoniale afin de développer un soutien aux mandataires dans ce domaine.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Cadre d'action :

La réforme de la Protection des Majeurs a posé, parmi ses grands principes celui de la primauté des familles dans l'exercice des mesures de protection.

Cela signifie que le Juge des Tutelles, désormais appelé Juge des Contentieux de la Protection, saisi d'une procédure d'ouverture d'une mesure de protection, doit désigner en priorité la famille pour assurer les fonctions de tuteur ou curateur d'un proche.

Les proches ainsi désignés bénéficient, à leur demande, d'une information et/ou d'un soutien technique dans l'exercice des mesures

Types d'action

Le conseil peut être délivré selon différentes modalités

- contacts téléphoniques,
- rendez-vous physiques
- interventions collectives auprès des Maisons de Justice et du Droit de CHAMBERY, ALBERTVILLE, et SAINT JEAN DE MAURIENNE,
- Informations collectives à la demande des partenaires.

Références réglementaires :

loi du 5 mars 2007, la loi portant réforme de la justice du 23 mars 2019 avec l'extension de l'habilitation familiale. l'article L 215-4 du code de l'action sociale et des familles

Financeurs :

La DDCSP

Ce service est gratuit pour les familles.

Partenaires :

Tribunaux, Maisons de Justice et du Droit, Etablissements personnes âgées /handicapées, Etablissements hospitaliers, Conseil Départemental via les délégations territoriales, Tous partenaires associatifs intervenants dans le secteur médicosocial

Lieu d'intervention :

Maisons de Justice et du Droit de CHAMBERY, d'ALBERTVILLE, et SAINT JEAN DE MAURIENNE, Les locaux de l'UDAF

Contacts téléphoniques : 33

Rendez-vous physiques : 52

Interventions collectives auprès des Maisons de Justice et du Droit : 6

Informations collectives à la demande des partenaires : 4

Les petits déjeuners conseil aux tuteurs



Et pour demain.....

Développer cette action grâce à une communication adaptée



Mandataire judiciaire
Encadrement : chef de service

Service protection de l'enfance et de la famille

Sur décision du juge des enfants, le service d'accompagnement et de protection de l'enfance et de la famille exerce des mesures au profit des familles connaissant des difficultés à dominante budgétaire et sociale.



LA MESURE JUDICIAIRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

Les MJAGBF sont mises en œuvre pour protéger l'enfant ou prévenir des situations de danger.
Restaurer l'utilisation des prestations familiales pour les besoins relatifs au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants,
Eviter la dégradation de la situation financière,
Négocier des échéanciers de paiement des dettes, Conserver le logement familial
Réaliser des choix budgétaires avec les familles,
Maintenir l'enfant dans sa famille en lui assurant des conditions de vie nécessaire ou garantir de bonnes conditions d'accueil lors des retours ponctuels de l'enfant placé,
Retrouver une autonomie budgétaire

Références réglementaires :

Articles 375-9-1 et 375-9-2 du code civil par la loi du 5 mars 2007- Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Financier principal : DDCSPP et débiteur des prestations familiales (CAF, MSA)

Prescripteur : le juge des enfants territorialement compétent

Type de mesure : mesure judiciaire d'assistance éducative

Public concerné :

Familles composées d'au moins un enfant mineur ayant droit à des prestations familiales.

Ressources concernées : les prestations familiales (article L 511 du Code de la Sécurité sociale)

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est une mesure par laquelle le service perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion des ressources.

Il s'agit d'une mesure contraignante qui intervient après l'échec d'une MASP. La mesure, contrairement à une mesure de protection de type curatelle ou tutelle, n'entraîne pas d'incapacité juridique de la personne.

L'accompagnement est éducatif : la personne doit être en mesure de gérer seule ses prestations dans son intérêt.

Références réglementaires :

Loi du 5 mars 2017 portant réforme de la protection des majeurs - Articles 495 à 495-9 du Code civil

Financier principal : DDCSPP

Prescripteur : le juge des tutelles territorialement compétent

Type de mesure : mesure judiciaire dans le cadre de la protection des majeurs

Public concerné : une personne adulte

Ressources concernées : les prestations sociales de la personne majeure



Délégués aux prestations familiales
Secrétaire
Encadrement : chef de service

90 mesures de protection de l'enfance et de la famille
9 mesures d'accompagnement judiciaire

Et pour demain.....

Renforcer notre communication sur cette mesure mal connue auprès des travailleurs sociaux.

MISSION HABITAT

Finalités et objectifs de la mesure :

La mission habitat exerce des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Les conseillères logement réalisent les diagnostics sociaux et financiers avant les audiences en résiliation de bail pour les ménages non connus du service social de secteur sur l'ensemble du Département de la Savoie. Ces mesures sont inscrites dans le PDALHPD (Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Références Réglementaires :

loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement (dite loi Besson) / loi du 13 août 2004 (libertés et responsabilités locales qui a transféré le FSL au département)

L'accord cadre du marché public a été renouvelé en 2019 : le département de la Savoie a renouvelé le choix de l'UDAF pour les accompagnements sociaux liés au logement.



Evolution du nombre de mesures suivies

L'accompagnement social lié au logement classique ou soutenu

L'ASLL visent à mettre en œuvre le droit au logement. L'accompagnement est fondé sur une approche spécifique de la problématique « logement de la personne » sur la base d'entretiens individuels, prioritairement à son domicile.

Type de mesure : mesure administrative, nécessitant l'adhésion du ménage,

Public concerné : ménage en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent

Partenaires :

les intervenants sociaux sociaux, les bailleurs sociaux, le SIAO, Chambéry métropole, les services logement des communes, les CCAS, SOLIHA, les dispositifs spécifiques de l'habitat dégradé.

Le diagnostic social et financier

L'enquête est destinée à fournir les éléments sociaux, familiaux et budgétaires pour aider le juge dans sa décision de résilier ou non le bail.

Elle concerne des familles qui sont en cours de procédure d'expulsion, souvent du fait d'impayés de loyer, qui n'ont pas donné suite aux sollicitations du bailleur ou n'ayant pas respecté les engagements pris en accord avec le bailleur et les services sociaux pour résorber une dette ou reprendre le paiement du loyer.

Type de mesure : enquête préventive à l'expulsion locative

Public concerné : ménage assigné en résiliation du bail devant le juge d'instance

Les personnes ne sont pas connues du service social de secteur.

Le service s'appuie sur la charte de prévention des expulsions locatives, qui a été réécrite en 2016, à laquelle l'UDAF de Savoie a été associée.

214 mesures d'accompagnement social lié au logement à fin 2019



Conseillères logement
Secrétaire
Encadrement : chef de service

Et pour demain.....

La convention "action logement service" au bénéfice de salariés dont l'employeur cotise auprès de cet organisme est reconduite en 2020

SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION

La mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale

Il s'agit d'une action éducative afin d'aider la famille dans sa gestion budgétaire et de préserver les intérêts de l'enfant.

L'accompagnement social a pour but de comprendre avec la famille la nature des difficultés rencontrées sur le plan budgétaire, de définir les dépenses prioritaires, d'organiser la gestion mensuelle du budget et d'anticiper les dépenses.

Il permet aussi d'évaluer les conditions de vie des enfants et de la famille au niveau du logement, de l'alimentation, de l'entretien, du cadre de vie et de l'hygiène des enfants, de la santé, de la scolarité et des activités de loisirs.

Références réglementaires :

loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance Article L222-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Type de mesure : Prestation de l'aide sociale à l'enfance. Mesure administrative, nécessitant l'adhésion du ménage,

Public concerné : parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial qui ont des conséquences sur les conditions matérielles de vie des enfants

Partenaires : les services sociaux de secteur, les communes, les services de l'ETAT, les bailleurs, les partenaires tout comme les fournisseurs d'énergie, les organismes bancaires, les assurances, les associations caritatives...



Les mesures d'accompagnement social personnalisé

Il s'agit d'une aide à la gestion des prestations sociales selon un accompagnement individualisé afin de rétablir les conditions d'une gestion autonome des ressources et de favoriser l'insertion sociale.

Cette aide concerne tous les domaines de la vie quotidienne : logement, santé, budget, démarches administratives.

M.A.S.P 1 : dite « simple » : Accompagnement social global et aide à la gestion des prestations sociales

M.A.S.P 2 : dite « avec gestion concertée »
Accompagnement social global et gestion des prestations sociales par l'UDAF,

Partenaires : le service social des délégations territoriales, la CAF, la CPAM, les maisons de réseau de santé, les bailleurs, les créanciers, les banques...

156 mesures accompagnement et insertion à fin 2019



Intervenantes sociales

Secrétaire

Encadrement : chef de service

Et pour demain.....

Le Point Conseil Budget (PCB), service gratuit ouvert à tous, a démarré en octobre 2019 et a assuré une dizaine de rendez-vous. Ce service d'aide, de conseils, d'écoute, devrait se développer sur 2020 et les années suivantes.

POLE RESSOURCES

Le pôle RESSOURCES est constitué des services transversaux qui prévoient les moyens de mise en œuvre des actions et garantissent l'ensemble des processus administratifs et financiers de l'Institution.

Comptabilité - Gestion

Une équipe de 5 comptable et 1 assistante de gestion.

Outre la comptabilité de l'association, le service assure le traitement et le suivi comptable des dossiers des majeurs protégés ainsi que des autres activités impliquant des opérations financières.

L'équipe saisit près de 50 000 factures par an.

Fond social de solidarité (FSL)

Le pôle ressources comprend également 2 comptables qui assurent la gestion du dispositif FSL.

Cette mission de gestion est confiée par le Conseil départemental dans le cadre d'une convention. Cela consiste à traiter comptablement et à verser les aides financières accordées par le FSL aux ménages et assurer le suivi des remboursements des aides accordées sous forme de prêts.

Financier principal : Conseil départemental

Nombre de dossiers suivis : environ 4000 par an

Courrier - Gestion électronique des documents

Le courrier, la gestion électronique des documents et l'archivage :

Une équipe de 3 personnes.

161 000 documents numérisés en 2019 soit 13500 par mois en moyenne

Notre objectif est le développement de la dématérialisation, qui constitue un enjeu important de coût et de gain de temps.

dématérialisation « entrante » pour 33% des documents.

dématérialisation « sortante » avec 70 000 courriers envoyés

Accueil du public

L'accueil du public :

2 salariés assurent l'accueil physique et téléphonique de l'ensemble des services.

Ressources humaines/ Assistance direction

Une responsable des ressources humaines gère les dossiers et la paye des 122 salariés,

la veille législative liée au droit du travail, le suivi du plan de formation et des entretiens annuels d'évaluation.

L'assistante de direction vient en renfort du service et travaille en collaboration étroite avec le directeur générale.

Le service a été créé au printemps 2019 en regroupant des salariés jusqu'ici assez isolés dans leurs missions. Ainsi, des actions ont pu être optimisées en modifiant certaines tâches par exemple comme la dématérialisation ; des dossiers ont pu être rajoutés et partagés comme la communication.

La secrétaire de l'Institution s'occupe du suivi des Actions Familiales (Commissions, Formations, Rencontres/Manifestations), du suivi du réseau associatif, des contacts avec les administrateurs et du lien avec les services de l'UNAF.

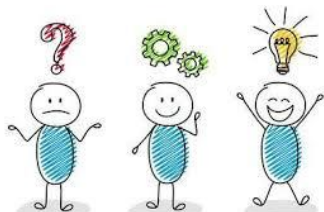
Ce poste initialement à temps plein, a été redéployé, à mi-temps, après le départ d'une salariée au mois de septembre 2019.



La Chargée d'études de l'Observatoire qui traite et analyse les études statistiques externes commandées ou internes de manière occasionnelle comme l'évaluation interne, a intégré à sa charge de travail les dépliant de communication interne des services.



La chargée de l'amélioration continue suit différents dossiers comme la RGPD, la dématérialisation, l'amélioration des process, le suivi des logiciels et de leur évolution, et la gestion du site internet et des réseaux.



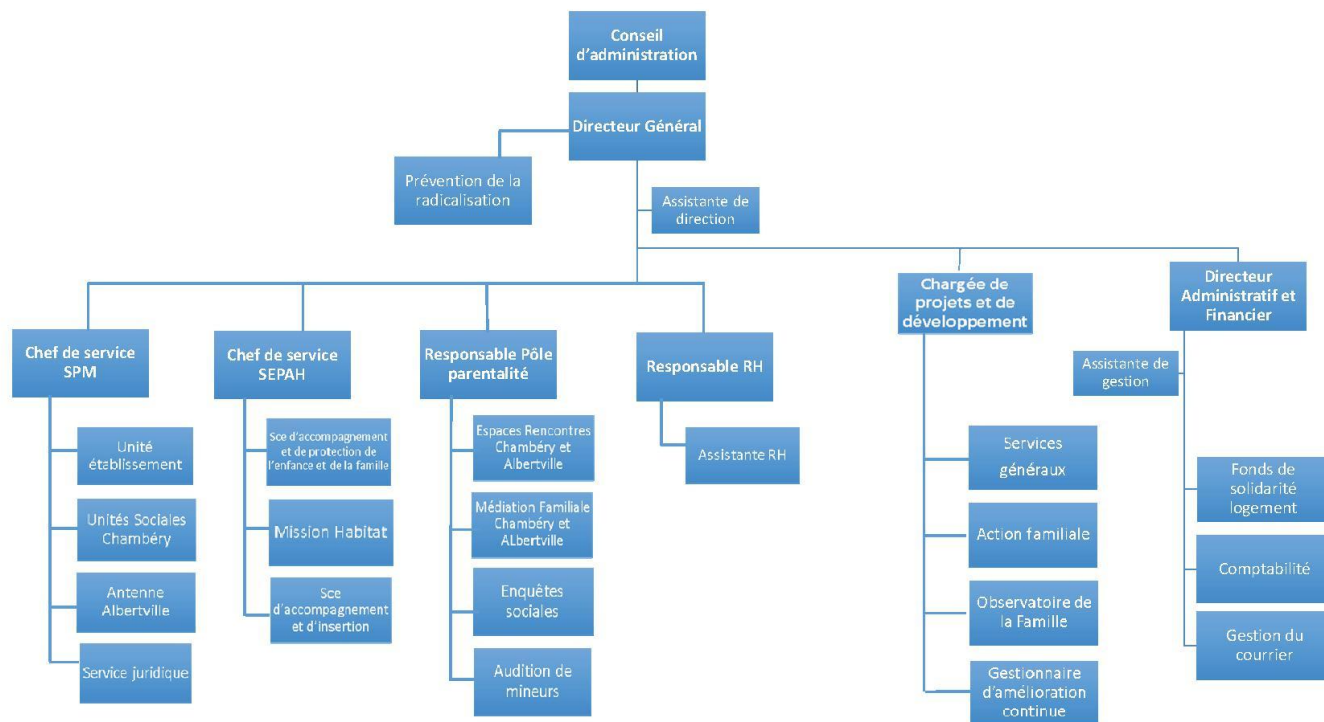
L'agent technique assure la gestion des bâtiments (entretien, travaux, contrats de maintenance), ainsi que le suivi du parc de 24 véhicules, du parc informatique et du matériel.

La chargée de projets et développement veille et participe aux appels à projets, travaille sur la création de services, supervise et fait le suivi de projets transversaux, met en place le Plan de communication de l'UDAF en lien avec la gouvernance et la Direction, travaille sur le développement associatif. Elle anime, et encadre le service.



L'énergie partagée !

L'organigramme



Site d'Albertville



Site de Chambéry



RAPPORT D'ORIENTATION

Jean-Michel LASSAUNIERE

Notre dernière assemblée générale s'est tenue le 18 Juin 2019 et à cette occasion nous vous avons présenté le projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales, pôle emploi et les acteurs de l'insertion.

Au cours du CA du 16/12/2019, nous informions les administrateurs de l'arrêt des travaux depuis plusieurs semaines en raison de malfaçons graves. La crise sanitaire n'a pas arrangé les choses en retardant le processus diagnostique et décisionnel.

Courant Juillet 2020, un courrier du directeur de la maîtrise d'ouvrage nous informait de la situation. Il s'agit d'un sinistre qui va nécessiter une démolition complète de ce qui a été entrepris, avec indemnisation envisagée. L'impact sur la date d'ouverture de ce service est non négligeable.

Au cours du bureau du 10/09/2019, nous avons évoqué la préparation de l'organisation des CCAS et CIAS en prévision des élections municipales de Mars 2020 en vue de la désignation des représentants de l'UDAF de la Savoie comme le prévoit le code de l'action sociale et des familles. La crise sanitaire a perturbé à la fois le déroulement des élections municipales et retardé la mise en place de ces instances. Le constat est que nous manquons de représentants dans un certain nombre de communes de Savoie,

Dès mon entrée en fonctions, le temps de prendre connaissance des dossiers et de rencontrer des salariés de l'institution, la crise sanitaire liée à la Covid-19 est apparue avec une mise en confinement le 16 mars 2020 qui s'est terminée partiellement le 2 Juin 2020.

Dans l'urgence, il a fallu inventer des façons d'agir pour se protéger et poursuivre le travail au service des personnes que nous suivons. C'est ainsi que se sont imposés le télétravail et la visioconférence.

Toutes nos actions associatives présentées lors du CA du 17/02/2020 et concernant l'habitat, l'éducation et la parentalité, la santé n'ont pu se dérouler. Le 17 Mars, alors que l'épidémie s'accélérait en France, le confinement a été décrété avec en corollaire, les conséquences sur l'organisation au quotidien des services que nous gérons.

Le déconfinement le 11 Mai 2020 a permis une reprise mais avec un impact sur la vie associative.

Les mesures issues des ordonnances prises en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence accompagneront cette période.



Pour la période de confinement :

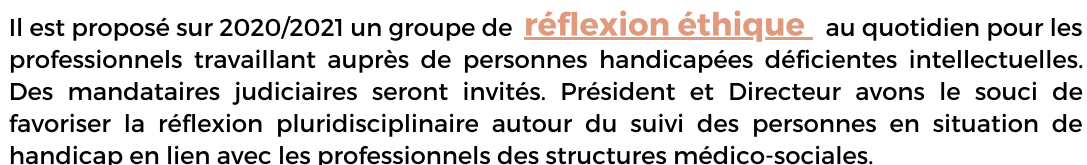
Je tiens à remercier l'UNAF qui nous a accompagnés.

Je tiens personnellement à remercier l'équipe de direction qui a su s'adapter en urgence et avec efficacité et dans la concertation.

Je tiens à remercier les salariés qui ont fait preuve de compréhension et de solidarité.

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont assuré un temps de présence dans l'institution pour assurer la permanence du service rendu. Le recours au chômage partiel n'a pas été nécessaire.

Le projet consiste à déterminer et faire connaître les pratiques de préparation de la fin d'existence des personnes handicapées qui favorisent leur autodétermination et la bonne articulation des aidants familiaux et des différents types d'aidants professionnels (mandataires judiciaires, accompagnants éducatifs et sociaux et soignants). Notre lettre d'intention a été retenue par le jury avant une décision finale à l'automne 2020. Ce projet associera l'UDAPEI et l'APEI de Chambéry pour la partie recherche appliquée et le CREAL de Bourgogne pour la partie analyse des données et production scientifique.



Il a été et présenté et valide au CA du 3 Juin 2020. Le 28 Novembre 2019, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes approuvait le rapport portant sur le diagnostic territorial partagé en santé mentale du territoire de santé de Savoie (Arrêté n°2019-22-0118) construit au cours de l'année 2018-2019 par la commission spécialisée en santé mentale du conseil territorial de santé de Savoie. C'est ce rapport qui fait une série de propositions concrètes pour répondre au diagnostic préalablement établi et validé par le conseil territorial en santé de Savoie en 2018. Parmi l'ensemble des propositions, il est écrit à la page 55 de ce rapport : "que la création d'un CMPP en Savoie semble primordiale. En effet, il n'existe pas de CMPP en Savoie". Il en existe 3 en Haute Savoie et un en Isère. Ce sont des centres privés, généralement portés par des structures associatives, et conventionnés par la sécurité sociale. Ils proposent des consultations et des soins ambulatoires à des enfants, des adolescents présentant des troubles du développement psychique et d'aider ainsi au maintien dans le milieu familial, scolaire ou professionnel et social en lien avec l'entourage familial et l'école. La mission des CMPP est ainsi de prendre en compte la souffrance de l'enfant et de faciliter les relations avec son environnement familial, scolaire et social. Les actions peuvent être préventives, afin d'éviter l'apparition de troubles mais elles peuvent également faire face à des difficultés avérées pour éviter des aggravations ou des troubles chroniques.



*Merci à nos bénévoles
et aux salariés
de l'Udaf de la Savoie
qui s'engagent pour les familles !*



A photograph of five hands of different skin tones, arranged in a circle with palms facing up. Each hand holds a bright yellow dandelion flower. The background is a light-colored, textured surface, possibly sand or gravel. The text is overlaid in the center of the image.

www.udaf73.fr

Le Forum Les hauts de Chambéry CS 40948

73009 CHAMBERY cédex

Tél. : 04.79.70.01.01 - Fax : 04.79.70.88.56

Abonnez-vous aux newsletters de l'Udaf et de l'Unaf

Suivez nous sur <https://www.facebook.com/UDAF-73>